

HAVRE, le 16 Janvier. 1824.

reçu le 18 Ju

Messieurs

J'ai l'honneur de vous faire part que le terme de mon Association avec M. BOUY FILS étant expiré, la Maison de Roulage, sous la Raison BAYEUX ET BOUY, a, d'un commun accord, cessé d'exister du 31 Décembre dernier. Comme je reste seul Liquidataire de cette Maison, et que je continuerai le même genre d'Affaires pour les Expéditions de Marchandises, tant par Roulage ordinaire que par voie accélérée, je réclame de vous, Messieurs, la même confiance que celle dont vous avez bien voulu jusqu'à ce moment honorer cet Établissement; un zèle soutenu et de nouveaux fonds par l'alliance que je viens de faire, me font espérer que vous voudrez bien me la continuer.



J'ai l'honneur d'être,

Messieurs.

Votre très-humble Serviteur,

Bouyer